

En séance du Conseil Communal du 28/09/2021 à 20h00 au Complexe Sportif d'Anhée

Présents : MOUVET-PINON Anne, Présidente d'assemblée;
PIETTE Luc, Bourgmestre;
FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, CHIARADIA Martin, Echevin(s);
RONDIAT Pierre, Président du CPAS;
DUMONT Jules, ANCION Michel, GAILLARD Bernard, ~~SACRE-THAON Mary-Laure~~, ~~DETAILLE Valérie~~, DUMONT Nathalie, de WOUTERS de BOUCHOUT Valentine, GILLARD Marc, ~~TONNEAUX Steve~~, DECLERCK Anne-Lise, BINAME Pierre, PETIT Paul-Marie, Conseiller(s) communal(aux);
SEPTON Françoise, Directrice générale.

Absents : Mmes M-L SACRE-THAON, V. DETAILLE, M. S.TONNEAUX.

**Le Conseil Communal,
En séance publique**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

LA TERRIENNE DU CRÉDIT SOCIAL S.C.-DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUX : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Article 1er : De désigner en qualité de délégués représentant la Commune d'Anhée, M. Marc GILLARD, M. Pierre RONDIAT (membres V.I.C.) et M. Paul-Marie PETIT (membre Anhée Vers +), conformément à l'article 31 des statuts de la S.C. La Terrienne du Crédit Social.

Article 2 : De transmettre une copie de la présente délibération à la S.C. La Terrienne du Crédit social et aux membres du Conseil communal désignés en qualité de délégués.

FABRIQUE D'ÉGLISE DE DENÉE-COMPTE 2020 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Remi de Denée, pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de Fabrique du 07 mai 2021 est approuvé comme suit:

Recettes totales 21.547,67 €

Dépenses totales 14.742,52 €

Résultat comptable : boni 6.805,15 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE BIOUL-MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 2/2021 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: La modification budgétaire n° 2 de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Barthélemy de Bioul, pour l'exercice 2021, votée en séance du Conseil de Fabrique du 08 août 2021, est approuvée comme suit :

Chapitre I : dépenses ordinaires : 6.010 €

majoration : 2000 €

Dépense chapitre I après modification : 8.010,10 €

Chapitre II-I : dépenses ordinaires : 25.819,62 €

réduction: - 2000 €

dépenses ordinaires après modification : 23.819,62 €.

L'intervention communale n'est pas modifiée.

Mme V.de WOUTERS de BOUCHOUT, Conseillère Communale, entre en séance.

FABRIQUE D'ÉGLISE D'ANHÉE-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Martin à Anhée, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 19 août 2021, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales 23.779,23 €

- Dont une intervention communale ordinaire de secours de : 22.012,92 €

Recettes extraordinaire totales 10.495,24 €

- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de : 0 €

Recettes totales 34.274,47 €

Dépenses totales 34.274,47 €

Résultat budgétaire 0 €

FABRIQUE D'ÉGLISE D'ANNEVOIE-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Antoine à Annevoie, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 20 août 2021, est approuvé comme suit :

recettes ordinaires totales	4.980,66
dont une intervention communale ordinaire de secours :	3.490,66
recettes extraordinaires totales	5.040,34
dont une intervention communale extraordinaire de secours :	0
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.070,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	4.951,00
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0
Recettes totales	10.021,00
Dépenses totales	10.021,00
Résultat budgétaire	0

FABRIQUE D'ÉGLISE DE BIOUL-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Barthélemy de Bioul, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 8 août 2020, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	24.012,38
- Dont une intervention communale ordinaire de secours de :	17.281,26 €
Recettes extraordinaire totales	1.143,94€
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 €
Recettes totales	25.156,32 €
Dépenses totales	25.156,32 €
Résultat budgétaire	0 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE HAUT-LE-WASTIA-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Jacques de Haut-le-Wastia, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 16 août 2021, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	1.505,54 €
- Dont une intervention communale ordinaire de secours de :	1.369,31 €
Recettes extraordinaire totales	4.082,44 €
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 €
Dépenses ordinaires chapitre I	3.290 €
Dépenses ordinaires chapitre II	1.049,98 €
Dépenses extraordinaires	1.248 €
Recettes totales	5.587,98 €
Dépenses totales	5.587,98 €
Résultat budgétaire	0 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE MAREDRET-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Maredret, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 1er juillet 2021 est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	345,91 €
dont une intervention ordinaire communale de secours	255,91 €
Recettes extraordinaires	2.826,09 €
Dépenses ordinaires du chapitre I total	2.400 €
Dépenses ordinaires du chapitre II total	772 €
Recettes totales	3.172 €
Dépenses totales	3.172 €
Résultat comptable	0

FABRIQUE D'ÉGLISE DE SOSOYE-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Notre-Dame de Sosoie, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 1er juillet 2021, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	2.739,45 €
dont une intervention communale de secours de	2.609,45 €
Recettes extraordinaires totales	0 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.650 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	922 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	167,45 €
Recettes totales	2.739,45 €
Dépenses totales	2.739,45 €
Résultat comptable	0

FABRIQUE D'ÉGLISE DE WARNANT-BUDGET 2022 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Sainte-Adèle de Warnant, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 12 août 2021, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	4.979,38 €
- Dont une intervention communale ordinaire de secours de :	4.070,74 €
Recettes extraordinaire totales	36.209,23€
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 €
Recettes totales	41.188,61 €
Dépenses totales	41.188,61 €
Résultat budgétaire	0 €

APPLICATION DE L'ARTICLE 60 DU RGCC - PAIEMENT DE FOURNISSEUR : RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De ratifier la délibération du Collège communal du 31 août 2021 d'imputer et d'exécuter, sous sa responsabilité, la facture reprise ci-dessous à l'article budgétaire 722/127-06 via le mandat de paiement n° 1152 établi au nom de la S.A. G.Lambert & Co à NAMUR pour un montant de 2.397,26 € ;

APPLICATION DE L'ARTICLE 60 DU RGCC - PAIEMENT DE FOURNISSEUR : RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De ratifier la délibération du Collège communal du 31 août 2021 de sélectionner, en urgence, le soumissionnaire World Trucks Services SRL à ACHENE pour la réparation du camion MAN et de lui attribuer le marché au montant de 6516,55€ suivant l'offre n°221080232, à financer par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, à l'article 421/124-06.

APPLICATION DE L'ARTICLE 60 DU RGCC - PAIEMENT DE FOURNISSEUR : RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De ratifier la délibération du Collège communal du 31 août 2021 d'imputer et d'exécuter, sous sa responsabilité, la facture reprise ci-dessous à l'article budgétaire 421/124-06 via le mandat de paiement n° 1144 établi au nom de World Trucks Services SRL à ACHENE pour un montant de 2.822,53 € ;

Art.2 : D'annexer la présente délibération au mandat de paiement concerné et de la remettre à Mme la Receveuse régionale.

HALTE NAUTIQUE ANNEVOIE-ROUILLON-CONCESSION PARTICULIÈRE AVEC LA RÉGION WALLONNE-GARANTIE BANCAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De demander la garantie bancaire appellable à première demande précitée à Belfius Banque, aux termes du texte et aux conditions qui y sont reprises.

MISE À DISPOSITION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL SIS RUE DE LA COUR, N° 17/1 À MAREDRET : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: De mettre à disposition de Mme Roxane DEPRÊTRE, domiciliée rue des Artisans, 34 à 5537 MAREDRET, à dater du 1er septembre 2021 et pour une durée indéterminée, à titre gratuit, deux locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis rue de la Cour, n° 17/1 à Maredret, cadastré 4e division, section A, n° 287 h, dans l'état où il se trouve. Ces locaux sont utilisés comme milieu d'accueil par Mme Roxane DEPRÊTRE qui exerce la profession d'accueillante indépendante.

ACHAT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AMOVIBLES ET ACCESSOIRES DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE-MARCHÉ PUBLIC : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er - D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Entretien et amélioration des voiries communales 2021", établis par l'auteur de projet, STP, Chaussée de Charleroi, 85 à 5000 Namur. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 137.164,50 € hors TVA ou 165.969,05 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 - De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3 - De charger le bureau d'étude - Service Technique Provincial, Chaussée de Charleroi, 85 à 5000 Namur, de compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4 - De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2021. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

FONDATION CYRYS - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI EXISTANT 2019-2022 - PROPOSITION DE PARTENARIAT-CONVENTION : DÉCISIONS

Vu le courrier transmis par la Fondation CYRYS FUP, rue du Moulin, 15B à Dinant;

Attendu que depuis trois ans bientôt, la commune d'Anhée a entrepris avec la Fondation Cyrys et la coopérative Corenove la concrétisation d'un projet pilote appelé Opération Rénov'Energie;

Attendu que cette opération vise à aider chaque citoyen propriétaire de son bien (à l'heure actuelle) à réduire ses factures d'énergie dans le bâtiment qu'il occupe, à découvrir et fixer un plan d'autofinancement personnalisé de ces travaux et à participer aux réductions des gaz à effet de serre et donc à concrétiser une partie du plan POLLEC finalisé actuellement avec le BEP;

Vu les décisions successives du Collège et du Conseil communal relatives à ce dossier;

Vu la nouvelle convention proposée dans ce cadre invitant les six communes partenaires à prolonger cette opération pour une année en 2022 et de ne décider d'un éventuel renouvellement à 3 ans que dans le courant de l'année prochaine;

Attendu que la fondation CYRYS propose de prendre à sa charge les 2/3 du budget de l'opération;

Attendu que le montant à engager au niveau de la commune d'Anhée serait de 4.102€ pour l'année 2022;

Vu la délibération du Collège communal du 11 décembre 2018 confirmant que c'est Mme Anne FAELES-VAN ROMPU, Echevine et Mme Isabelle ANCIAUX, Conseillère en énergie qui sont désignées respectivement comme représentante des autorités communales et représentante technique de l'administration communale;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De confirmer le réel intérêt porté à cette proposition de partenariat et d'approuver la nouvelle convention prévue dans ce cadre et rédigée par la Fondation CYRYS FUP, rue du Moulin, 15B à Dinant.

Art. 2 : De charger le Bourgmestre, M. L.PIETTE et la Directrice générale, Mme F.SEPTON de signer la présente convention.

Art. 3 : De prévoir un crédit budgétaire, d'un montant de 4.102€ au budget ordinaire de l'exercice 2022.